

Questions orales

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, abstraction faite de l'allusion du député au président Carter et au premier ministre, j'ai déclaré qu'en inscrivant au *Feuilleton* une motion relative aux pipe-lines, nous voulions ainsi donner à la Chambre l'occasion d'exprimer son point de vue de temps à autre avant la prise d'une décision finale. Je n'ai pas changé d'avis et ma promesse tient toujours. Je réalise combien il me sera difficile peut-être dans la pratique de tenir cette promesse, mais, dans ce cas-ci, j'ai bon espoir qu'elle se réalisera en raison de la lenteur de la Chambre à adopter des mesures. Sans doute serons-nous ici tout le mois de juillet.

● (1430)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, peu importe si le programme législatif actuel nous retient ici jusqu'en août, pour que le Parlement ait effectivement droit de veto en dernier ressort sur toute décision de construire un pipe-line, comme le ministre nous l'a assuré, il faudrait certes, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là—en août et avant le 1^{er} septembre—que le Parlement soit rappelé pour qu'il puisse exprimer ses vues sur la décision prise par le gouvernement. Peut-il s'y engager, sans quoi le ministre n'est nullement fondé à parler d'un triple pouvoir de veto?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord. Au sujet du triple veto dont j'ai parlé, le député a parfaitement raison. Il faut que le Parlement approuve ou rejette la décision de l'Office national de l'énergie et celle du gouvernement. Il serait inconcevable qu'un tel projet puisse être entrepris sans l'approbation du Parlement même. Je tiens à le répéter aujourd'hui.

Je ne fais pas aussi facilement le rapport entre le programme législatif et la tournure des événements cet été—le prolongement de la session et le rappel de la Chambre. Cette question me préoccupait beaucoup et il fallait en tenir compte quand j'ai fait ma déclaration vendredi dernier. Je ne connais pas la solution pratique, mais le principe tient toujours.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE**LA DATE DE CONCLUSION DES ACCORDS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale et a trait au chômage très élevé qui atteint le double de la moyenne nationale dans le nord-est et le nord-ouest de la Colombie-Britannique. L'accord conclu entre la province et son ministère a été signé mais n'a jamais été mis en œuvre dans cette province. Comme le ministre vient d'annoncer la signature de deux accords auxiliaires ne prévoyant que l'étude d'une situation déjà intolérable, le ministre est-il en mesure aujourd'hui de nous donner une date plus précise pour la signature d'accords visant à remédier à la grave situation où se trouvent plusieurs des industries? Peut-il nous dire si l'accord-cadre qui a été signé en 1974 est maintenant si désuet qu'il ne respecte pas vraiment les priorités provinciales?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, certainement pas, monsieur l'Orateur.

L'accord que nous avons conclu avec les provinces n'est pas périmé parce qu'il permettra essentiellement la mise en valeur des ressources de la province. Ces deux accords auxiliaires que nous avons récemment signés ne répondent peut-être pas entièrement à certaines des questions posées par le député. Comme on peut le voir, nous avons essayé de trouver ensemble la meilleure solution pour créer de nouveaux emplois dans ces régions de la Colombie-Britannique.

Notre plus récente initiative a demandé des investissements de dix millions de dollars, et même si la somme n'est pas énorme, elle permettra certainement d'exploiter à fond une des ressources de la province. Un des accords auxiliaires qui fait l'objet de négociations intensives porte sur l'expansion industrielle; il aura donc une portée très vaste. Nous essaierons d'établir avec la province une stratégie pour promouvoir l'expansion industrielle, du moins dans certaines régions.

LA CONCLUSION POSSIBLE DE TROIS AUTRES ACCORDS AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire ne fait pas suite à ma question précédente, mais plutôt à celles que j'ai posées au ministre et à son prédécesseur depuis 1974. Le ministre peut-il confirmer qu'on est sur le point, en Colombie-Britannique, de signer trois accords qui témoignent des priorités du gouvernement provincial et ont été négociés avec les encouragements du ministère fédéral? Peut-il nous dire ce qui retarde la signature de ces accords qui porteraient non seulement sur le charbon qui fait maintenant l'objet d'une autre étude, mais également sur les industries de transformation du bois et les autres industries de la région? Il conviendra, je pense, qu'il devrait conférer avec le ministre qui siège devant lui pour que nous obtenions enfin une réponse.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député appuiera l'accord que nous négocions de même que les deux accords que nous avons déjà signés car ils vont probablement toucher sa région. Les questions dont nous discutons avec le gouvernement de Colombie-Britannique cadrent parfaitement avec les priorités établies par cette province. Je suis convaincu que ce que nous allons essayer de faire ensemble aboutira à un très bon programme.

DEMANDE DE CRÉATION D'AUTRES SOURCES D'EMPLOI EU ÉGARD À LA FERMETURE DE L'USINE DE LA LABRADOR LINERBOARD

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au même ministre au sujet d'une autre situation intolérable qui existe dans la province de Terre-Neuve. Je me demande si le ministre est maintenant disposé à nous dire quelles démarches il a entreprises concernant la fermeture imminente de l'usine de carton de revêtement qui provoquera la perte de 2,100 emplois. Est-il maintenant disposé à faire preuve d'une certaine souplesse au niveau des directives de la politique du ministère de l'expansion économique régionale afin d'être en mesure de lutter contre cette situation désastreuse?